

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2021- 61

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 22 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le 22 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Adoption du rapport d'activité
de l'exercice 2020 - Thermes de
Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28 octobre 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 octobre 2021

Procuration : Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Était absente excusée : Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-3,

VU le traité de concession du 22 Avril 1977,

VU l'acte administratif signé le 16 décembre 2005, à effet du 1^{er} janvier 2006, concernant la cession par l'Etat à la Commune de Bourbonne les Bains, de l'ensemble de l'immobilier thermal,

VU l'avenant n°5 du 6 septembre 2006 transférant définitivement à la Commune de Bourbonne les Bains la pleine et entière valeur juridique le traité, le cahier des charges et les avenants et figeant le droit de la concession jusqu'à son échéance de 2034,

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal les obligations de chaque concessionnaire d'une délégation de service public au titre de l'article L.1411-3 du CGCT, à savoir la production d'un rapport avant le 30 juin sur la gestion de l'exercice précédemment clos. Le rapport 2020 du délégataire VALVITAL a été produit le 10 mai 2021.

Chaque conseiller doit en prendre connaissance et est en droit d'obtenir toute information ou précision complémentaire et le Conseil Municipal est en droit d'émettre toute idée ou opinion sur l'amélioration du service souhaité.

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le 28/10/2021

ID : 052-215200403-20211022-DEL2021_61-DE

Il en ressort que, suite à la crise sanitaire :

- La fréquentation 2020, au niveau national, soit 87 stations thermales, a baissé de 62.73 %. Et sur les 8 stations thermales du Grand Est, la fréquentation a baissé de 71.40 %.
- En ce qui concerne Bourbonne les Bains, l'établissement thermal, ouvert du 2 au 14 mars, puis du 13 juillet au 29 octobre 2020, a accueilli 2 331 curistes, soit une baisse de 69.84 %.
- L'effectif total annuel des emplois s'élève à 67 équivalents temps plein, contre 82 en 2019.

Les investissements d'un montant total de 208 562.00 €, pour 2020, porte sur des travaux sur les biens de la délégation avec la poursuite du renouvellement du matériel et le renforcement de la sécurité.

Le chiffre d'affaires hors taxe a subi une baisse de 69.08 %. Le résultat de l'exercice 2020 est en déficit avec un montant de 1 444 152.00 € contre un bénéfice pour l'année 2019 avec un montant de 161 319.00 €.

Par conséquent, Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport annuel 2020 de la délégation de service public portant sur la concession du délégataire Valvital.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte du rapport annuel 2020 de la délégation de service public portant sur la concession du délégataire Valvital.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 28 octobre 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT